

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 9 NOVEMBRE 2023

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 2 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil de la CC Val de Gray, le 9 novembre 2023, à 18h45, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Nombre de membres en exercice : 25

Quorum : 13

Etaient présents (13) : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, MILESI Nicole, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir (1) : CHEMINOT Didier (pour GHILES Philippe).

Etaient absents (12): BERTHET Alain, CARTERET Jean-Paul, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DOUSSOT Dimitri, GHILES Philippe (pouvoir donné), KOPEC Freddy, NOLY Jean, PAQUIS-OLIVIER Martine, PATE Pierre, SAVIN Thierry.

Secrétaire de séance : TODESCHINI Agnès.



CS/09-11-2023/N°9

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE **ACTES RELATIFS AU PROJET DE TERRITOIRE**

ETUDE « DIAGNOSTIC MOBILITES »

Le Pays Graylois, accompagné par la Région Bourgogne Franche-Comté, souhaite lancer, avec les entreprises des bassins graylois et marnaysien intéressées, une étude « diagnostic mobilité ».

Cette prestation a été confiée à la société « 1km à pied ». Cette dernière a en effet créé une plateforme qui automatise le diagnostic des trajets domicile-travail des salariés sur la base du fichier RH, et propose des solutions d'optimisation pour réduire les temps de trajet.

Cette analyse a pour objectif d'aider les entreprises à :

- Comprendre le coût et la pénibilité des trajets actuels,
- Gérer les mobilités internes géographiques de leurs employés,
- Cibler et prioriser leur Plan de Mobilité employeur, de manière pragmatique et factuelle. (bilan carbone « scope 3 » des trajets actuels, chiffrage du cœur de cible de chaque action, estimation des besoins en Forfait Mobilités Durables, enquêtes qualitatives ultra ciblées, guides d'animations, kit de communication personnalisé...)

Le Pays Graylois s'est inscrit dans cette démarche afin de répondre, sur son territoire, à des problématiques diverses :

- économique : le coût des trajets domicile-travail a souvent un impact sur le budget des ménages et cette expérimentation propose à terme une participation aux frais pour les conducteurs et un prix de trajet modique pour le passager par exemple,
- environnementale : le covoiturage induit moins d'émissions de CO2 et de particules fines,
- sanitaire : la fatigue et le stress des trajets sont minimisés quand ces derniers sont partagés,
- sociétale : cette solution permet de recréer du lien social entre les utilisateurs.

A ce jour, une quinzaine d'entreprises / de collectivités des bassins graylois et marnaysien se sont engagées dans l'opération.

Il est proposé que des conventions de partenariat soient signées :

- entre le PETR et la CC du Val Marnaysien,
- entre le PETR et les entreprises / les collectivités volontaires,

afin de fixer les engagements des parties, ainsi que les modalités de versement de leur participation financière au Pays Graylois.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve les projets de convention présentés,
- autorise le président (ou son représentant) à signer ces conventions et tout autre document afférent au projet

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20231109-CS-09112023-N09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2023

Affichage : 17/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Didier CHEMINOT
Président

